



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

marine

Question écrite n° 19398

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les préoccupations exprimées par les personnels du site de Gâvres et par leurs représentants syndicaux. Préoccupations relatives à la menace d'abandon du centre d'essais, ce qui estime l'intersyndicale, «entraînerait des conséquences graves et irréversibles pour nombre d'activités déjà critiques de la Marine : suivi en service des armes et munitions, expertise en artillerie navale et aussi, *in fine*, entraînement opérationnel des unités de Gâvres». Aux enjeux militaires et économiques qui s'attachent à cette affaire, s'ajoute l'aspect humain sachant «que les personnels n'accepteront pas d'accompagner les transferts qui seront réalisés dans les plus mauvaises conditions, et avec une perte complète de savoir-faire.» Tenant compte notamment de ces éléments, il lui demande quels prolongements le Gouvernement prévoit d'apporter à l'exigence de «maintien du site de Gâvres dans le CELM et dans le DGA» et du regroupement sur le site, des «antennes UM NAV et DQP de Lorient».

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19398

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2008

Question retirée le : 8 avril 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)